

Le 27 Mars 2017,

Monsieur Poutou,

Je suis chercheuse en santé publique, spécialisée dans les politiques de prévention des maladies non transmissibles. Mon mari et moi sommes également ingénieurs agro-alimentaire. Nous sommes avant tout les parents d'un petit garçon de 18 mois. Notre fils est allaité. La politique de l'allaitement en France est une question qui nous tient très à cœur.

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un **allaitement exclusif de la naissance aux 6 mois** de l'enfant, et un **allaitement en complément d'une alimentation équilibrée jusqu'aux 2 ans au moins** (1). L'OMS explique que « au-delà de ses bienfaits immédiats, l'allaitement maternel aide à rester en bonne santé tout au long de la vie. Une fois adultes, les personnes qui ont été allaitées au sein ont souvent **une tension artérielle et une cholestérolémie plus basses** et **souffrent plus rarement de surpoids, d'obésité ou de diabète de type 2**. Elles obtiennent de **meilleurs résultats aux tests d'intelligence**. » (2). Pour les mères qui allaitent, « l'allaitement **atténue les risques de cancer du sein et de l'ovaire à un âge plus avancé, de diabète de type II et de dépression post-partum**. » (2).

En France, le Programme National Nutrition Santé explique pourtant que « **la situation dans notre pays n'est guère satisfaisante** : un peu plus de la moitié des femmes seulement choisissent d'allaiter leur enfant à la naissance ; les disparités régionales restent fortes ; la durée de l'allaitement est trop courte, avec une médiane estimée à dix semaines. Pourtant, les recherches scientifiques prouvent l'indéniable supériorité de l'allaitement maternel. » (2).

Avec ses nombreux avantages, allaiter permettrait ainsi de réaliser des économies majeures dans le secteur de la santé en France, bien que nous n'ayons trouvé aucune étude économique à ce sujet.

Mon expérience de maman et chercheuse me conduit à penser que la France ne répond pas aux recommandations de l'OMS quant à la politique de l'allaitement (3). Je rédige actuellement un ouvrage sur le sujet.

**Mon mari et moi souhaiterions savoir si vous vous engagez, dans le cas où vous seriez élu(e), à mettre en place et à financer les 5 recommandations suivantes, telles que définies par l'OMS :**

- Fournir les moyens aux hôpitaux et aux établissements de santé de soutenir l'allaitement maternel exclusif, y compris à travers la revitalisation, l'expansion et l'institutionnalisation de « l'Initiative Hôpital Ami des Bébé » (IHAB) dans les systèmes de santé (4) ;
- Développer des stratégies locales pour soutenir l'allaitement maternel exclusif, y compris à travers la mise en œuvre de campagnes de communication adaptées au contexte local ;
- Limiter de manière significative la commercialisation agressive et inadéquate des substituts du lait maternel en renforçant le suivi, l'application et la législation liés au "Code international de commercialisation des substituts du lait maternel" et aux résolutions qui s'y rapportent de l'Assemblée mondiale de la Santé ;
- Soutenir les femmes pour qu'elles puissent allaiter exclusivement, en mettant en place un congé de maternité obligatoire et payé de 6 mois, ainsi que des politiques qui encouragent les femmes à allaiter au travail et en public ;

- Investir dans la formation et le renforcement des moyens en matière de protection, de promotion et de soutien de l'allaitement maternel.

Nous effectuons cette démarche auprès de tous les candidats à l'élection présidentielle de 2017. Les résultats que nous obtiendrons seront partagés sur les réseaux sociaux, avec les associations et groupes de soutien à l'allaitement, mais également les journalistes. Nous présenterons les résultats sous forme de feux tricolores. Le vert signifiera que le candidat s'engage à mettre en place et à financer une politique de l'allaitement en adéquation avec les recommandations de l'OMS, telles que définies ci-dessus. L'orange signifiera que la réponse donnée par le candidat n'est ni en faveur ni en défaveur de la mise en place d'une politique de l'allaitement. Le rouge signifiera que le candidat refuse de s'engager à d'établir une politique de l'allaitement, ou bien que le candidat ne nous a pas répondu, et qu'aucune information disponible au public ne permet d'établir son engagement en faveur d'une politique de l'allaitement.

Vous recevez ce courrier le 27 Mars 2017. Nous publierons les résultats obtenus le 5 Avril 2017.

Vous pouvez nous répondre par :

- email, en écrivant à : [melissa.mialon@york.ac.uk](mailto:melissa.mialon@york.ac.uk)
- voie postale, en écrivant à : Mélissa et Jonathan Mialon, 25 rue Paul Eluard, 78130 Les Mureaux

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Mélissa et Jonathan Mialon



#### Bibliographie :

1. Organisation Mondiale de la Santé. Allaitement maternel. URL : [http://www.who.int/maternal\\_child\\_adolescent/topics/child/nutrition/breastfeeding/fr/](http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/child/nutrition/breastfeeding/fr/) [consulté le 20 Janvier 2017].
2. Organisation Mondiale de la Santé. 10 faits sur l'allaitement maternel. URL : <http://www.who.int/features/factfiles/breastfeeding/facts/fr/> [consulté le 20 Janvier 2017].
3. Organisation Mondiale de la Santé, UNICEF. Global Nutrition Targets 2025: Breastfeeding policy brief (Anglais). URL: [http://www.who.int/nutrition/publications/globaltargets2025\\_policybrief\\_breastfeeding/en/](http://www.who.int/nutrition/publications/globaltargets2025_policybrief_breastfeeding/en/) [consulté le 20 Janvier 2017].
4. Initiative Hôpital Ami des Bébé – France. Page d'accueil. URL : <http://amis-des-bebes.fr/> [consulté le 20 Janvier 2017].